Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-28DEL_CM020425-DE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

LA VILLE CREIL creil.fr

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du mercredi 2 avril 2025

CONVOCATION
Date : 20 mars 2025
Affichée le : 20 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	26
Votants :	30
Pouvoirs :	9
Absent :	4

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

09 AVR. 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

Mme SAVAS	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à Mme TALL
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à M. LEMAIRE
Mme ELONGUERT	Pouvoir à Mme MEUNIER
Mme PEREZ	Pouvoir à M. BROCHOT
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. KA
Mme M'BAYE	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés
Mme DUHIN, Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

28 Associations Creilloises - Subventions 2025

■ Rapport de présentation :

Karim BOUKHACHBA, Adjoint

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

Par ailleurs, une aide financière directe peut être apportée aux associations selon l'intérêt général et local de leurs actions, et des projets présentés.
Pour 2025, 24 associations bénéficieront d'une subvention sur fonctionnement et 3 sur projet.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal pour l'année 2025 de verser les subventions suivantes.

I. Subventions de fonctionnement

ASSOCIATION	Subvention en € votée en 2024	Subvention en € de fonctionnement
ACPCG - CATM (anciens combattants guerres Algérie, Tunisie, Maroc)	400	400
ANIMATION DU MOULIN	500	500
ANTILLAIS DE CREIL	500	500
ASSOCIATION VOLTAIRE	500	500

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-28DEL_CM020425-DE

AU5V	500	500
CARNAVAL DES POSSIBLES	300	300
CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410	151 410
CFDT	420	420
CLUB FERROVIAIRE DE CREIL	400	400
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)	500	500
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	77 000	77 000
DYNAMIK PROJET CREILLOIS	500	500
FEMMES SANS FRONTIERE	19 000	5 000
FO	420	420
GENERATIONS UNIES	-	500
INTERMAIDE	1 500	1 500
LES MAINS D'OR		400
LES OUBLIES	500	500
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME CREIL SUD OISE	-	600
SAUVETEURS DE L'OISE	3 000	3 000
SOLIDARITE SANS PAPIER	400	400
UNC LIANCOURT	250	250
UNSA	420	420
VACANCES ET FAMILLES	-	500
TOTAL	**258 820**	**246 420**

II. Subventions sur projet

Afin d'accompagner et d'encourager les associations dans la mise en place de projets spécifiques au bénéfice des Creillois, des subventions sur projet sont attribuées.
Au titre de l'année 2025, 3 associations sollicitent une participation financière de la ville de Creil pour la mise en place de leurs projets :

- Les Antillais de Creil

L'association participe chaque année aux célébrations de commémoration des victimes de l'esclavage. Elle souhaite cette année proposer aux écoles ainsi qu'aux habitants des représentations alliant conte, chant et danse autour de la question de l'esclavage. Cette action sera directement liée aux évènements organisés par la maison de la ville dans ce cadre. Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 500€.

- La ligue des droits de l'homme

L'association organise comme chaque année au sein de plusieurs établissements scolaires du bassin creillois dont le collège Rousseau un concours de plaidoiries sur les droits fondamentaux qui permet aux jeunes de travailler sur les valeurs citoyennes et développer leur art oratoire. Une subvention à hauteur de 400€ est proposée. Il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 400€.

- Pour un sourire

L'association met en place comme chaque année diverses actions favorisant le vivre ensemble et la cohésion sociale (brocantes, lutte contre la précarité, ...), et des sorties culturelles et éducatives à destination des familles et des enfants (projet Famililudo, visites culturelles, ...). Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 900€.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal pourrait être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Déport des Élus : M. Karim BOUKHACHBA, Mme Catherine MEUNIER, M. Mohamed AIT MESSAOUD, M. Cédric LEMAIRE ne prennent pas part au vote du fait de leur implication dans les associations.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-6, L2121-29 et L2131-11,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 7 mars 2025,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-28DEL_CM020425-DE

■ **Vote**

Votants : 30	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 5

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1er : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions de fonctionnement conformément au tableau d'attribution, ci-dessous :

ASSOCIATION	**Subvention en € de fonctionnement**
ACPCG - CATM (anciens combattants guerres Algérie, Tunisie, Maroc)	400
ANIMATION DU MOULIN	500
ANTILLAIS DE CREIL	500
ASSOCIATION VOLTAIRE	500
AU5V	500
CARNAVAL DES POSSIBLES	300
CENTRE GEORGES BRASSENS	15 1410
CFDT	420
CLUB FERROVIAIRE DE CREIL	400
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)	500
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	77 000
DYNAMIK PROJET CREILLOIS	500
FEMMES SANS FRONTIERE	5 000
FO	420
GENERATIONS UNIES	500
INTERMAIDE	1 500
LES MAINS D'OR	400
LES OUBLIES	500
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME CREIL SUD OISE	600
SAUVETEURS DE L'OISE	3 000
SOLIDARITE SANS PAPIER	400
UNC LIANCOURT	250
UNSA	420
VACANCES ET FAMILLES	500
TOTAL	**246 420**

Article 2 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « Les Antillais de Creil », pour un montant de 500€.

Article 3 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « La Ligue des Droits de l'Homme », pour un montant de 400€.

Article 4 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « Pour un sourire », pour un montant de 900€.

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

09 AVR. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

VILLE DE CREIL

Aïssata SOW
La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-28DEL_CM020425-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr